



LA CHARTE DU DELEGUE DU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'YERES ET DE LA CÔTE

◆ **Le Syndicat du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte (SIBVYC)** est une structure intercommunale ayant pour but de lutter contre les inondations, de protéger les sols et la qualité de la ressource en eau et de contribuer au maintien et à la restauration des zones humides. Le SIBVYC met en place des mesures de prévention et de protection pour réduire, voire supprimer l'impact des inondations et des ruissellements par le biais de divers aménagements ou dispositifs.

◆ **Les missions du SIBVYC s'organisent en plusieurs volets :**

→ **Volet Agricole :**

- ✓ Sensibiliser la profession agricole aux pratiques anti érosives.
- ✓ Sensibiliser la profession agricole aux luttes contre les pollutions diffuses.

→ **Volet hydraulique :**

- ✓ Réaliser des études hydrauliques sur le bassin versant de l'Yères.
- ✓ Réaliser des ouvrages de lutte contre l'érosion par des techniques d'hydraulique douce.
- ✓ Réaliser des ouvrages de lutte contre les inondations par des techniques d'hydraulique structurante.

→ **Volet Assainissement et Eau Potable:**

- ✓ Assurer, par l'intermédiaire des maîtres d'ouvrages, l'assainissement des collectivités et la protection du milieu récepteur.
- ✓ Assister techniquement les maîtres d'ouvrages dans les études de périmètres des bassins d'alimentation de captages en eau potable, de sécuriser la production et la distribution de l'eau.

→ **Volet Urbanisme:**

- ✓ Offrir une information aux collectivités sur les risques naturels du bassin versant.
- ✓ Emettre des avis techniques et juridiques sur les demandes d'autorisation d'urbanisme, sur les documents de planification d'urbanisme et sur les schémas d'assainissement pluvial.

→ **Volet Zones Humides :**

- ✓ Engager les actions de l'appel à projet « Donnons Vie à l'Yères » pour la préservation des zones humides de la vallée de l'Yères.
- ✓ Mettre en place des Mesures Agri Environnementales.

→ **Volet Communication et Education Agri Environnement :**

- ✓ Développer l'information aux collectivités et aux habitants de la vallée de l'Yères sur les problématiques environnementales de la vallée et dont le Syndicat à la charge.
- ✓ Sensibiliser le public scolaire de la vallée par la mise en place d'actions pédagogiques avec les écoles primaires.

Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Président du Syndicat du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte
Bureau : 52, rue de la Libération – 76910 CRIEL SUR MER

☎ : 02.35.50.61.24 – 📠 : 02.35.50.63.45 – Email : sibv.yeres.cote@wanadoo.fr

👤 Animatrice : 06.80.30.15.19 - 📞 Chargée de Projet : 06.89.64.65.91

👤 Animateur Conseiller Agricole : 06.88.70.38.99 - 📞 Technicienne Agricole : 06.77.21.60.36

💧 Les échanges entre les délégués et le SIBVYC :

Le présent document constate l'engagement des signataires à mettre en oeuvre des objectifs généraux, les principes d'organisation et les modalités d'échange avec le Syndicat, dans le but d'instituer une gestion globale du risque d'inondation et de protection du milieu sur le bassin versant de l'Yères.

Il constitue également le cadre de travail partagé dans ce but par les différents signataires. Ses objectifs sont regroupés en 5 chapitres :

1. Information sur la sécurité des personnes et des biens.

- ✓ Echanger les connaissances sur le territoire.
- ✓ Etablir une mémoire collective sur les risques naturels du territoire.
- ✓ Participer à l'éducation des risques pour la santé et la sécurité publique.

2. Préservation et restauration des zones d'expansion de crues, des zones d'érosion des sols et des zones humides.

- ✓ Identifier et échanger les connaissances de ces zones à enjeux.
- ✓ Contribuer à la communication des modes de gestion adaptés aux zones à enjeux.

3. Stratégie d'aménagement hydraulique pour réduire le risque.

- ✓ Appuyer la dynamique d'aménagements du territoire en hydraulique douce et structurante.
- ✓ Favoriser les échanges dans le cadre de nouveaux projets de travaux hydrauliques sur la commune.
- ✓ Inciter la concertation entre les acteurs communaux et le Syndicat sur tous les projets d'hydrauliques.

4. Prévention des dommages en zones urbanisées.

- ✓ Se concerter sur les projets d'aménagements et d'urbanisme du territoire.
- ✓ S'informer des techniques et des moyens à mettre en oeuvre lors des opérations d'aménagements et de constructions sur le territoire.

5. Mobilisation des acteurs du territoire pour la préservation de la ressource en eau.

- ✓ Développer la conscience des citoyens pour garantir une bonne qualité environnementale sur le territoire.
- ✓ Encourager les acteurs du territoire à mettre en place les actions prioritaires du Contrat d'Objectifs de Gestion d'Eau.

Ce document a pour but d'établir une relation de partenariat avec les délégués de bassin versant. Il doit permettre l'émergence de nouvelles relations de travail entre acteurs de terrain, afin de répondre à des objectifs communs. Le SIBVYC compte sur la présence des délégués ou leur suppléant de bassin versant dans leur commune pour établir un réseau de communication plus intense avec les communes et les habitants de la vallée. Les délégués devront ainsi rendre compte au conseil municipal des actions lancées par le Syndicat.

Le : 10 mars 2008 à Criel sur Mer.

Le président,
Jean Louis GALLAND